



**DECISION N°154-2024 –  
Convention d'offre de concours pour le financement des travaux de  
sécurisation du poste de relevage des Prévoriaux**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** le projet de convention d'offre de concours proposé par la Commune de Feurs joint en annexe,

**Considérant** qu'en 2012, la Ville de Feurs a engagé des travaux de réalisation d'un poste de relevage aux Prévoriaux afin d'y raccorder notamment la déchetterie et l'aire d'accueil des gens du voyage. Ces deux équipements sont gérés par la CC Forez-Est,

**Considérant** que des fissures ont été constatées dans le bassin du poste de relevage et que par conséquent, des travaux de sécurisation sont nécessaires. Ils sont évalués à 20 327,00 € HT,

**Considérant** que la CC Forez-Est accepte de participer au financement de ces travaux, à hauteur de 50% du montant HT soit 10 163,50 €,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer le projet de convention d'offre de concours, annexé à la présente décision, entre la CC Forez-Est et la Ville de Feurs.

**ARTICLE 2**

Dire que les crédits sont prévus au budget.

**ARTICLE 3**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 12/08/2024

**Le Président,**  
Pierre VERCEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240812-154-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2024